



ANDIAMO

ENSEMBLE, CIBLONS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

Nos mesures de réadaptation destinées aux jeunes assurés.ées

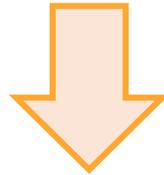
7 juin 2022

Adriano CAPOLUPO
Responsable adjoint du service Jeunes



Notre mission

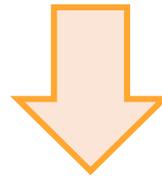
Principes



- 1) **Prévenir, réduire ou éliminer l'invalidité** grâce à des mesures de réadaptation appropriées, simples et adéquates (moyens auxiliaires, réadaptation professionnelle, mesures médicales pour les mineurs)
- 2) **Compenser les effets économiques permanents de l'invalidité** (lié à une atteinte à la santé sur le long terme) via une mesure appropriée

Principe fondamental

La réadaptation prime la rente



Ce principe de base nous guide
pendant tout le processus de
réadaptation

ANDIAMO

ENSEMBLE, CIBLONS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

La réadaptions pour les jeunes âgés de 13 ans à 25 ans



Public principal

1

Adultes

- Dès 20 ans

2

Mineurs

- Moins de 20 ans
- Issus des écoles spécialisées

3

Mineurs

- Moins de 20 ans
- Issus de l'enseignement obligatoire

ANDIAMO

ENSEMBLE, CIBLONS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

Public principal

Quelle différence entre les mineurs issus de l'école spécialisée ou ceux de l'école obligatoire ?

Mineurs

- Moins de 20 ans
- Issus des écoles spécialisées



Connus de Andiamo
Suivis par l'enseignement spécialisé (OSPES)

Mineurs

- Moins de 20 ans
- Issus de l'école obligatoire



En principe inconnus de l'office AI
Exceptions : Mesures médicales pour mineurs ou demande AI de réadaptation déjà déposée



Cellule InterServices (CIS)



CELLULE

INTER SERVICES

DGEO • DGEP • DGEJ • DGCS • OAI • CHUV

Public principal

Les différentes mesures : en centre ou en entreprise

Jeunes - 20 ans

- Issus des écoles spécialisées
- Issus de l'école obligatoire

Jeunes adultes
20-25 ans

- Tout-venants

La mesure de réinsertion (MR)

L'orientation professionnelle (OP)

La formation professionnelle initiale (FPI)

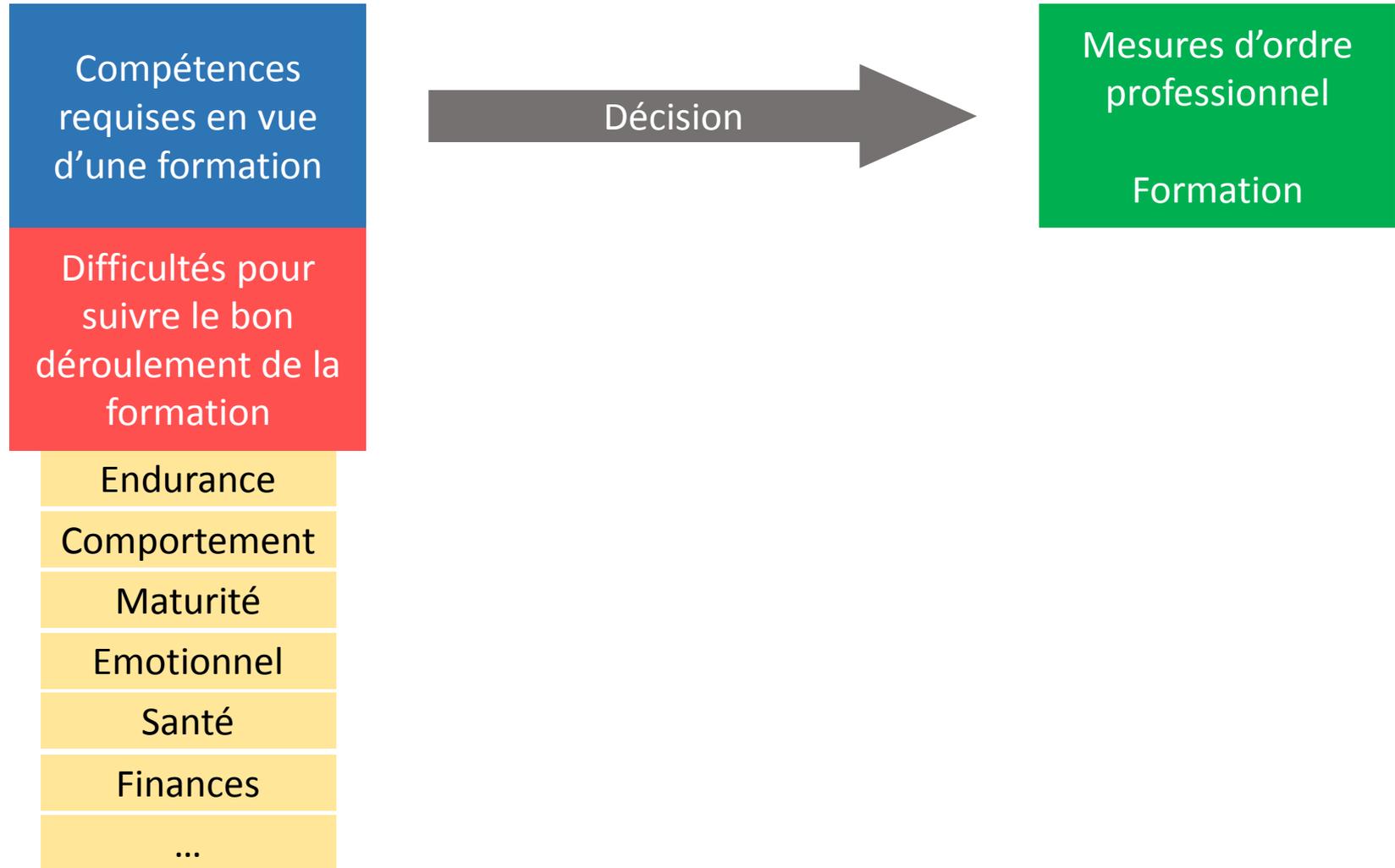
La détection précoce (DP)

L'intervention précoce (IP)

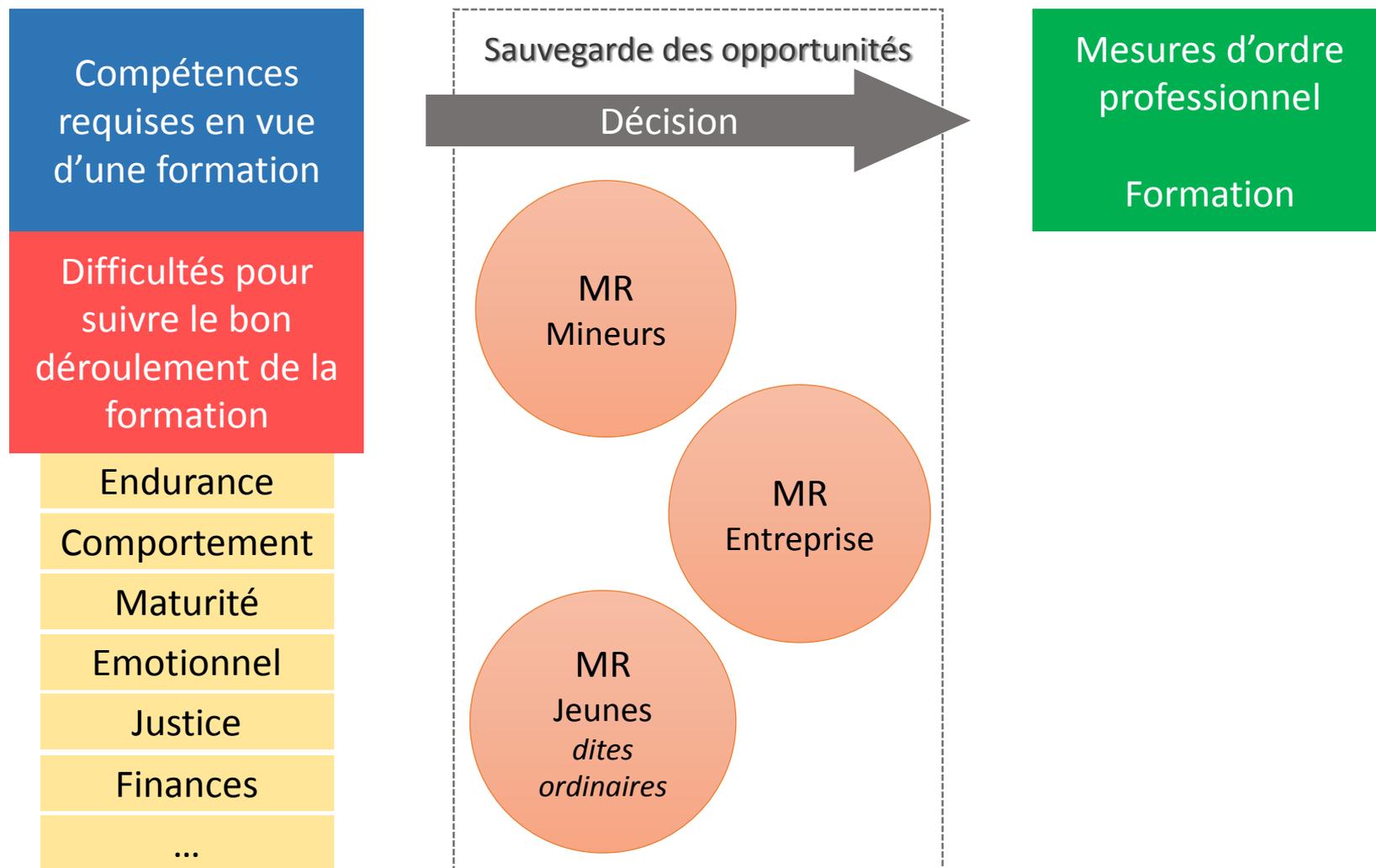
Le reclassement (REC)

L'aide au placement (PLA)

Avant les Mesures de Réinsertion pour mineurs



Les Mesures de Réinsertion pour mineurs



MR Jeunes comportement + MR Entreprises

Préparation aux MOP pour les jeunes assurés âgés de -20 ans ou -25 ans

le Répuis

afiro

nizio

Mode d'emploi
pour que le
monde du travail
devienne
celui de chacun

RESOCAR

Cinéprod

pro-jet
Association
à but non lucratif

ENTREPRISES

- Evolution de l'estime de soi
- Structuration de la journée
- Maîtrise des émotions
- Progression de la régularité
- Prise de conscience des règles du monde professionnel
- Renforcement des acquis scolaires
- Développement d'une motivation à s'insérer
- Mobilisation psychique et physique
- Sensibilisation aux exigences de production
- Renforcement des compétences sociales et personnelles
- Travail sur le comportement et du savoir vivre
- Multiplication des expériences en entreprises et intégration progressive
- Articulation d'un projet professionnel
- Augmentation du taux de travail
- ...

Vise l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

MR Jeunes *dites ordinaires* + MR Entreprises

Préparation aux MOP pour les jeunes assurés âgés de -20 ans ou -25 ans

MR Entreprise

Ensemble de
coachs
indépendants
ou rattachés à
des centres

- Job coaching individualisé sur la place de travail
- Vise la responsabilisation, l'autonomisation et le développement personnel du jeune
- Renforcement de l'endurance psychique et physique
- Participation à au moins 20%

Préparation à une formation en entreprise

MR Jeunes ordinaires

Centres de
formations et
prestataires

- Travail sur l'endurance et le rendement
- Evolution de l'estime de soi
- Participation à au moins 20%

Préparation à une formation en centre de formation

Vise l'insertion professionnelle des jeunes

Succès d'une MR

La mesure est attrayante pour le jeune et adaptée à son profil



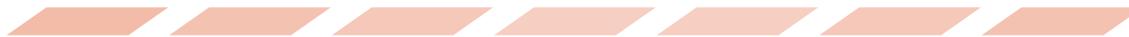
Les objectifs sont clairement identifiés



Le travail avec le réseau est soigné et coordonné



Les encadrants cultivent le lien



L'échec est apprivoisé



Favoriser une prise en charge 360°



Equilibre entre soutien et exigences



Public principal

Les différentes mesures : en centre ou en entreprise

Jeunes - 20 ans

- Issus des écoles spécialisées
- Issus de l'école obligatoire

Jeunes adultes
20-25 ans

- Tout-venants

La mesure de réinsertion (MR)

L'orientation professionnelle (OP)

La formation professionnelle initiale (FPI)

La détection précoce (DP)

L'intervention précoce (IP)

Le reclassement (REC)

L'aide au placement (PLA)



Formulaires



Particuliers

Dans tous les cas, enregistrer le document ne signifie pas déposer une demande !
Cette dernière doit être transmise par courrier postal à l'Office AI pour le canton de Vaud, Avenue du Général Guisan 8, 1800 Vevey.

1. Prestation requise

Quelles prestations d'assurances sont demandées?

- Mesures médicales par ex. en cas d'infirmité congénitale
- Mesures pour une réadaptation professionnelle
- Moyen auxiliaire (prothèse, fauteuil roulant, etc.)



001.003

Mineurs

Prestations et mesures médicales avant l'âge de 20 ans révolus

Partenaires des mesures AI



Assurance-Invalidité

CHUV

Lien avec les parents

Critères d'éligibilité

Proposition

**Collaboration
interinstitutionnelle**

Confidentialité

Transition 1

Enseignement spécialisé

Solution concrète

Dialogue

Membres
permanents

Service de la protection
de la jeunesse

Charte

Spécialistes

**Avez-vous
des
questions ?**

Aide pour le jeune

Entrée en
soins

4 régions
CIS

Vidéo CIS

Cellule InterServices

Avenir

Accord des parents

Orientation

Vision des expe

Autorisation orale

Psychologues
scolaires

Dialogue

Formulaire d'annonce
à la CIS

Echanges

Repérage
de situation

Dès 14 ans

20 Cellules par année

Mesures de réinsertion